



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/09/2025
Reçu en préfecture le 08/09/2025
Publié le 09/09/2025
ID : 057-245700695-20250901-D2025_127_SI-AR

DECISION 2025-127

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 5 498,30 € et correspondant aux frais de mise en sécurité et de remplacement d'un feu tricolore accidenté le 29 mars 2025 à Basse Rentgen.

Le versement sera décomposé de la façon suivante :

- une indemnité immédiate de 4074,70 €
- un différé de 423,60 € après travaux.
- 1000 € après recours tiers (franchise)

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1^{er} septembre 2025

Le Président
Michel PAQUET